

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 11 septembre 2020 à 14h30 en la salle du Conseil, en visioconférence. Sont présents, mesdames les conseillères France Robillard Pariseau et Corina Lupu et messieurs les conseillers, Michel Roch, Daniel Filiatrault, David Estall et Claude Pariseau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier.

Monsieur Simon Leclerc, Directeur général et secrétaire-trésorier, également présent, agit comme greffier.

Absent : Aucun

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire du 11 septembre 2020**
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire**
- 3. Renonciation à l'avis de convocation**
- 4. Octroi de contrat travaux de pavage et drainage 2020**
- 5. Vente de quais usagés 2020**
- 6. Levée de la séance**

2020-09-136

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 11 septembre 2020

Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 14h51.

2020-09-137

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

ATTENDU le projet d'ordre du jour ;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Filiatrault et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 septembre 2020 soit et est approuvé tel que rédigé.

2020-09-138

3. Renonciation à l'avis de convocation

Le directeur général déclare que tous les membres du conseil ont été informés verbalement de la tenue de la présente séance extraordinaire. Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation dont les délais de signification sont prescrits à l'article 156 du Code municipal.

2020-09-139

4. Octroi de contrat travaux de pavage et drainage 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Iles est en mesure de bénéficier du financement du programme TECQ 2019-2023.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter toutes les conditions relatives au programme TECQ 2019-2023.

Considérant que la municipalité a publié un appel d'offre via SEAO pour la réalisation de travaux de pavage et drainage.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu le rapport de conformité des 4 offres de services pour valider la conformité des offertes.

Sur proposition de madame la conseillère France Robillard Pariseau, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat à Uniroc Constructions inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de pavage et drainage qui seront réalisés à l'automne 2020 pour la somme de 593 253,54\$ plus taxes.

2020-09-140

5. Vente de quais usagés 2020

Considérant qu'un appel d'offres public, pour la disposition de biens, vente de 10 quais usagés, a été publié le 12 août 2020.

Considérant que la municipalité a reçu 2 offres conformes suivantes :

Soumissionnaires	Prix
Boutique de plongée Neptéau (5 quais)	431,16 \$
Pelletier Brin Christiane (5 quais)	750,00\$

Sur proposition de monsieur le conseiller Claude Pariseau, il est unanimement résolu d'accepter les 2 offres d'achat conformes de quais usagés, soit Boutique de plongée Neptéau au prix de 431,16 \$ taxes incluses et Pelletier Brin Christiane au prix de 750,00 \$, taxes incluses.

2020-09-141

6. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Roch et unanimement résolu que la séance soit levée, il est 15h00.

Aucune personne a assisté à la séance.